

Madame Laurence ROSSIGNOL
Secrétaire d'Etat
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 29/09/2014

LRAR n° 1A 107 157 0118 5

Objet : Cas concret versé à notre dossier

Madame la Secrétaire d'Etat,

Suite à nos courriers du 24/07, 21/08, 16/09, nous souhaitons verser à notre dossier la réponse du 18/09 ci-jointe du Conseil Général du 67.

Vous y constatez que le CG67 s'estime responsable ni de la Télégestion, ni des données des bénéficiaires et intervenants, arguant que son projet porte uniquement sur la Télétransmission, pas la Télégestion=Collecte qui dépend des services d'aide. Ces derniers s'estiment à leur tour non-responsables car le système est mis en place par le CG.

Nous déplorons ce jeu de ping-pong entre le pouvoir public représenté par le CG et les professionnels du secteur (services d'aide). Car nous notons que le marché, au budget de 765.000 euros/an, a pour objet MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE TELEGESTION ET DE TELETRANSMISSION. Et d'après le chapitre 3.3 page 9 du cahier des charges : LE DEPARTEMENT FINANCERA LA TELEGESTION.

Nous vous laissons imaginer la gravité de la situation : 18 départements ont à ce jour le même comportement sans-gêne vis à vis des bénéficiaires et intervenants.

La clause « Information des bénéficiaires et intervenants » (exigence 3.9 du cahier des charges) est un trompe-l'œil. Sur les 17 départements déjà équipés de Télégestion similaire depuis plusieurs années, aucun n'a d'Extranet Bénéficiaire et Extranet Intervenant qui fonctionnent. Le CG67 le sait et veut quand même acheter le dispositif, alors que de meilleures solutions existent.

Nous sollicitons plus que jamais votre intervention pour régulariser cette situation.

Nous vous rappelons qu'avant la télégestion, il y a la feuille de temps en papier carbone en 3 exemplaires, 1 pour le bénéficiaire, 1 pour l'intervenant, 1 pour le gestionnaire du service d'aide. Après la télégestion, le bénéficiaire et l'intervenant doivent disposer de leur relevé numérique. Sans ce fondamental, aucun dispositif de télégestion-télétransmission ne doit être déployé.

En espérant une rencontre rapide avec vos experts, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de notre très haute considération.

Olivier FABRE
Secrétaire Général
06 01 96 16 90

